



AVIS N° 26-A-03

ANNEXE 1

**« SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA
LIBERTÉ D'INSTALLATION DES NOTAIRES »**

SOMMAIRE

I.	LA PRESENTATION DE LA CONSULTATION PUBLIQUE.....	3
II.	LE PROFIL DES CONTRIBUTEURS	4
A.	LE STATUT DES CONTRIBUTEURS.....	4
B.	LA RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE.....	5
III.	LES QUESTIONS POSEES AUX PERSONNES REMPLISSANT LES CONDITIONS POUR EXERCER LA PROFESSION DE NOTAIRE	5
A.	LES QUESTIONS POSÉES À TOUS LES RÉPONDANTS DE LA CATÉGORIE	6
B.	LES QUESTIONS POSÉES AUX NOTAIRES LIBÉRAUX	6
1.	LE RECOURS A L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GENERATIVE	6
2.	LE RECOURS A LA DEMATERIALISATION	7
C.	LES QUESTIONS POSÉES AUX NOTAIRES EXERÇANT DANS UN OFFICE CRÉÉ DANS LE CADRE DE LA LOI <i>CROISSANCE ET ACTIVITÉ</i>	7
1.	LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES OFFICES	7
2.	LA SPECIALISATION	7
3.	LA CONJONCTURE ECONOMIQUE	8
4.	LA CLIENTELE DES OFFICES CREES	8
IV.	LES QUESTIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DES CONTRIBUTEURS.....	8
A.	L'EXTENSION DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE 52 DE LA LOI CROISSANCE ET ACTIVITÉ AUX DÉPARTEMENTS DE L'ALSACE-MOSELLE	8
B.	LA FRÉQUENCE DES CARTES	8
C.	LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE.....	9
V.	RAPPEL DES QUESTIONS POSEES	10

I. La présentation de la consultation publique

1. L'Autorité de la concurrence (ci-après « l'Autorité ») a mené, du 1^{er} septembre au 2 octobre 2025, la consultation publique prévue au deuxième alinéa de l'article L. 462-4-1 du code de commerce, issu de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (ci-après la « loi *Croissance et activité* »).
2. Dans la perspective de l'élaboration d'une nouvelle proposition de carte des zones d'implantation, assortie de recommandations sur le rythme de création de nouveaux offices notariaux, elle a invité tous les acteurs intéressés à formuler des observations et à répondre à un sondage en ligne, composé de 44 questions ciblées en fonction du statut des contributeurs.
3. Un total de 401 contributeurs a été dénombré. Après vérifications, 389 contributions exploitables¹ ont finalement été retenues pour l'analyse, échantillon comparable à celui du dernier avis qui comptait 399 contributions exploitables. L'Autorité a également été destinataire de 9 contributions écrites reçues par courriels.
4. L'échantillon de 389 contributions comprend 214 notaires titulaires ou associés d'offices (notaires libéraux). Plus précisément, on recense 146 notaires libéraux installés préalablement à la loi *Croissance et activité* et 68 notaires nommés en application de cette loi. Les autres répondants sont principalement des notaires salariés (52 contributions) ou des notaires diplômés à la recherche d'un emploi ou exerçant une autre profession (37 contributions). Enfin, parmi les 86 « autres » contributeurs restants, 48 répondants ne remplissent pas les conditions requises pour exercer la profession de notaire.
5. Sur l'ensemble des contributeurs, 52 % sont des femmes. 33 % des répondants ont entre 40 et 49 ans et 35 % ont entre 30 et 39 ans. Pour les notaires libéraux installés dans des offices nouvellement créés, on recense 47 % de femmes. Par ailleurs, ces derniers sont légèrement plus jeunes, puisque 59 % d'entre eux ont déclaré avoir entre 30 et 44 ans, contre 54 % pour l'ensemble des notaires libéraux.
6. La synthèse des réponses à la consultation publique s'articule autour des sections suivantes : le profil des contributeurs (II), les questions posées aux personnes remplissant les conditions pour exercer la profession de notaire (III) et, enfin, les questions s'adressant à tous les contributeurs (IV).
7. La dernière partie rappelle la liste des questions de la consultation publique ainsi que le nombre de réponses pris en compte pour calculer les pourcentages exprimés dans la présente synthèse (V). Ces derniers sont calculés en fonction du nombre de réponses effectivement apportées, sans tenir compte des réponses laissées vides par les contributeurs ne souhaitant pas se prononcer sur certaines des questions posées.

¹ Les contributions qui n'ont pas pu être exploitées correspondent notamment à des doublons ou des réponses incohérentes avec la catégorie professionnelle déclarée en début de sondage.

II. Le profil des contributeurs

A. LE STATUT DES CONTRIBUTEURS

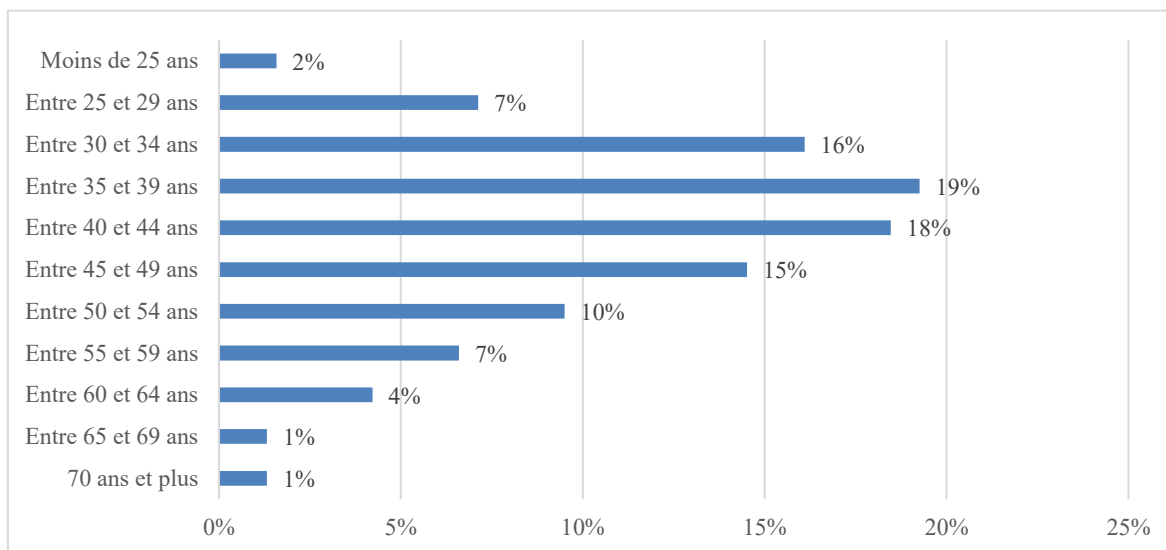
8. La consultation publique a suscité, cette année encore, un fort engouement de la part des personnes remplissant les conditions requises pour exercer la profession de notaire, puisqu'ils représentent 88 % des contributeurs (soit 341 contributions).

Statut des contributeurs remplissant les conditions requises pour exercer la profession de notaire	Femmes	en %	Hommes	en %	Total
Notaire titulaire d'un office individuel	37	56 %	29	44 %	66
Notaire associé(e) en exercice dans une société titulaire d'un office	57	39 %	91	61 %	148
Notaire salarié(e)	32	62 %	20	38 %	52
Notaire diplômé(e) à la recherche d'un emploi	14	71 %	6	29 %	20
Notaire diplômé(e) exerçant une autre profession	12	70 %	5	30 %	17
Autre	19	50 %	19	50 %	38
Total	171	51 %	170	49 %	341

9. Parmi ces contributeurs, on dénombre 51 % de femmes. Les contributrices exercent majoritairement la profession à titre libéral (55 %). 19 % d'entre elles sont des notaires salariées.
10. Dans l'ensemble, les notaires libéraux représentent une large majorité des contributeurs remplissant les conditions requises pour exercer la profession (63 %), suivis par les notaires salariés (15 %). Les autres contributeurs remplissant les conditions requises pour exercer la profession sont des diplômés notaires (11 %) et des répondants dont le statut est « autre » (11 %) (dont 4 en tant que représentant d'une personne morale).
11. Enfin, les 48 contributeurs ne remplissant pas les conditions requises pour exercer la profession de notaire (soit 12 % des répondants) sont en majorité des étudiants engagés dans un cursus préparant aux fonctions de notaire (33 %) et des employés (ou anciens employés) d'une étude notariale (31 %).

B. LA RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE

12. La répartition par tranches d'âge de tous les contributeurs, à l'exception des personnes morales, soit 379 répondants, est la suivante :



13. Un peu plus des trois quarts des répondants ont moins de 50 ans (77 %). Plus précisément, la proportion de répondants de moins de 50 ans s'élève à :
- 73 % pour l'ensemble des notaires libéraux,
 - 84 % pour les notaires libéraux exerçant dans les offices nouvellement créés,
 - 83 % pour les notaires salariés, et,
 - 85 % pour les notaires diplômés à la recherche d'un emploi.

III. Les questions posées aux personnes remplissant les conditions pour exercer la profession de notaire

14. Parmi les 341 répondants qui remplissent les conditions requises pour exercer la profession de notaire (88 % des répondants), il y a notamment 148 notaires associés dans une société titulaire d'un office (43 %), 66 notaires titulaires d'un office individuel (19 %), 52 notaires salariés (15 %), 20 notaires diplômés à la recherche d'un emploi (6 %) et 17 notaires diplômés exerçant une autre profession (5 %).

A. LES QUESTIONS POSÉES À TOUS LES RÉPONDANTS DE LA CATÉGORIE

15. S'agissant tout d'abord de la candidature à la nomination dans un office créé en 2023-2025, 89 répondants indiquent avoir effectué une candidature. Parmi eux, 88 % ont candidaté dans 1 à 10 zones d'installation, 8 % ont candidaté dans 11 à 20 zones d'installation et seulement 4 % ont candidaté dans plus de 20 zones d'installation.
16. Parmi les personnes ayant candidaté au cours de la période 2023-2025, 55 % déclarent que leurs candidatures sont classées en rang non utile, 11 % ont désormais un office en activité, 10 % se sont désistés, 6 % indiquent que leur dossier est en cours de traitement par la Chancellerie et 5 % sont en attente d'être nommés au Journal Officiel ou bien de prêter serment. Enfin, 12 % des candidats ne précisent pas l'état de leurs candidatures.
17. 88 répondants sur 341 (soit 26 %) souhaitent candidater lors de la prochaine vague de créations d'offices. Près de 60 % d'entre eux étaient déjà candidats à la nomination dans un office créé au cours de la période 2023-2025.
18. Les principales raisons invoquées pour candidater à une nomination dans un office créé dans le cadre de la prochaine carte sont : développer l'activité de l'office dans lequel le répondant exerce (55 %), exercer dans une autre zone géographique (20 %) et accéder à l'exercice libéral de la profession (15 %). De plus, les zones d'installation privilégiées par les répondants sont : Provence-Alpes-Côte d'Azur (16 %), Nouvelle-Aquitaine (14 %), Île-de-France (13 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (12 %).

B. LES QUESTIONS POSÉES AUX NOTAIRES LIBÉRAUX

1. LE RECOURS À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE

19. Près de la moitié des répondants (49 %) estiment que l'impact de l'intelligence artificielle générative² (ci-après « l'IAG ») sur la profession notariale est positif. À l'inverse, 29 % le qualifient de neutre et 22 % de négatif. De plus, 41 % des répondants déclarent utiliser l'IAG dans le cadre de leurs activités quotidiennes.
20. Parmi les personnes qui utilisent l'IAG dans le cadre de leurs activités quotidiennes, 24 % l'utilisent pour effectuer des recherches juridiques et/ou de la synthèse de données. Elle est aussi utilisée pour effectuer de la collecte de données et/ou de la production de contenus (14 %), de l'analyse de données (12 %) et du tri de données (10 %).
21. Le principal avantage de l'IAG souligné par les répondants est la possibilité de dégager plus de temps pour les tâches à valeur ajoutée et pour la relation avec le client.

² L'intelligence artificielle générative permet, à l'aide de plateformes ou logiciels, de produire du contenu sous diverses formes (textes, son, vidéo) en réponse à la requête d'un utilisateur. Appliquée au notariat, elle peut permettre de faciliter les activités de recherche juridique, de synthèse et de rédaction. Par ailleurs, elle peut permettre au notaire, à l'aide de techniques d'analyse de texte, d'extraire automatiquement des données de documents nécessaires à la conduite d'un dossier, en vue de leur collecte, leur tri, leur analyse, ou encore leur synthèse.

2. LE RECOURS A LA DEMATERIALISATION

22. 88 % des répondants déclarent établir des actes authentiques électroniques à distance. Parmi les notaires ayant recours à ce type d'acte, plus de 50 % en ont établi entre 1 et 50 en 2023. La même année, 16 % en ont réalisé entre 51 et 100 et 13 % en ont fait plus de 300. Les résultats sont similaires pour l'année 2024.
23. De plus, 76 % des répondants ont recours à la signature par procuration électronique à distance. Parmi eux, les deux tiers ont signé entre 1 et 10 actes authentiques par procuration électronique à distance en 2023. La même année, 14 % en ont signé entre 11 et 20, tandis que 7 % en ont signé plus de 50. En 2024, le nombre d'actes signés par ce procédé est en légère augmentation.
24. Par ailleurs, 84 % des répondants exerçant dans un office créé avant la loi *Croissance et activité* utilisent cette procédure, contre 61 % des répondants dont les offices ont été créés en application de cette loi.

C. LES QUESTIONS POSÉES AUX NOTAIRES EXERÇANT DANS UN OFFICE CRÉÉ DANS LE CADRE DE LA LOI *CROISSANCE ET ACTIVITÉ*

25. Les 73 contributeurs qui exercent dans un office créé dans le cadre de la loi *Croissance et activité* sont, pour 68 d'entre eux, des notaires libéraux et, pour les 5 restants, des notaires salariés.
26. S'agissant des notaires libéraux, 32 ont été nommés à la suite de l'arrêté du 16 septembre 2016 (première carte), 16 à la suite de l'arrêté du 3 décembre 2018 (deuxième carte), 11 à la suite de l'arrêté du 11 août 2021 (troisième carte) et 9 à la suite de l'arrêté du 27 février 2024 (quatrième carte). De plus, 57 % sont titulaires d'un office individuel et 43 % sont associés dans une société titulaire d'un office.

1. LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES OFFICES

27. Concernant le développement des offices créés dans le cadre de la loi *Croissance et activité*, pour les 73 notaires interrogés (dont 5 notaires salariés), la principale perspective envisagée est l'association. Ils sont une minorité à envisager le développement d'une société pluri-professionnelle, le recours à de nouvelles formes sociales ou encore la fusion.
28. Près de 80 % des répondants n'ont pas rejoint, ou n'envisagent pas de rejoindre, une société titulaire de plusieurs offices. À l'inverse, les 13 répondants qui se sont engagés dans cette voie, ou envisagent de le faire, justifient principalement cette évolution par la mutualisation des ressources et des compétences.

2. LA SPECIALISATION

29. Près de la moitié des notaires exerçant dans un office créé dans le cadre de la loi *Croissance et activité* ont développé, ou envisagent de développer, une spécialisation (36 répondants).
30. Les spécialités concernées sont, par ordre décroissant d'intérêt : « famille », « entreprises et activités économiques » et « immobilier ».

3. LA CONJONCTURE ECONOMIQUE

31. Au cours des 5 prochaines années, 51 % des notaires exerçant dans un office créé dans le cadre de la loi *Croissance et activité* envisagent une baisse du volume d'activité de leur office. À l'inverse, 34 % anticipent une hausse et 15 % une stagnation.

4. LA CLIENTELE DES OFFICES CREES

32. Selon les notaires exerçant dans un office créé dans le cadre de la loi *Croissance et activité*, les moyens couramment utilisés pour se faire connaître et développer la clientèle sont : le bouche-à-oreille, les réseaux personnels et le site internet de l'office. De manière moins fréquente, les répondants utilisent les réseaux sociaux, la signalétique et la publication dans la presse écrite et les annuaires.
33. La majorité des répondants déclarent que plus de la moitié de leur clientèle se situe dans la zone d'installation de l'office.

IV. Les questions communes à l'ensemble des contributeurs

A. L'EXTENSION DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE 52 DE LA LOI CROISSANCE ET ACTIVITÉ AUX DÉPARTEMENTS DE L'ALSACE-MOSELLE

34. Sur les 389 répondants à la consultation publique, plus de la moitié sont favorables à l'extension du dispositif de l'article 52 de la loi *Croissance et activité* aux départements de l'Alsace-Moselle.
35. Parmi les répondants favorables à cette extension, 90 % indiquent être en faveur de l'harmonisation des conditions d'aptitude et de formation applicables aux notaires en remplaçant le concours de droit local par une épreuve spéciale de droit local intégrée à l'examen professionnel.

B. LA FRÉQUENCE DES CARTES

36. 74 % des répondants estiment que les cartes devraient être révisées moins souvent. Seulement 9 % des répondants considèrent que les cartes devraient être révisées plus souvent et 18 % que la fréquence actuelle est adaptée.

C. LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

37. 62 % des répondants anticipent une baisse, voire une forte baisse, du volume d'activité des notaires dans les 5 prochaines années. Seulement 13 % d'entre eux anticipent une hausse, ou une forte hausse, et 25 % estiment que le volume d'activité sera stable.
38. Les nouvelles compétences du notaire en matière d'apostille ne sont, pour 90 % des répondants, pas susceptibles de faire évoluer à la hausse l'activité des notaires.

V. Rappel des questions posées

n°	Question	Nombre de réponses exploitées	dont « Ne se prononce pas »
Questions posées à tous les contributeurs			
Identité et coordonnées du contributeur			
Q1	Civilité *	389	
Q2	Identité *	389	
Q3	À quel titre participez-vous à la présente consultation publique ? *	389	
Q4	Coordonnées électroniques *	389	
Q5	Coordonnées téléphoniques *	389	
Q6	Coordonnées postales *	389	
Q7	Tranches d'âge *	389	
Questions posées aux personnes autres que celles remplissant les conditions requises pour exercer la profession de notaire			
Identité – Précision			
Q8	Vous répondez au présent questionnaire en tant que : *	48	
Q9	Dénomination de la structure concernée *	32	
Questions posées aux personnes remplissant les conditions requises pour exercer la profession de notaire			
Identité – Précision			
Q10	Vous répondez au présent questionnaire en tant que : *	341	
Q11	L'office dans lequel vous exercez a été créé : *	266	
Candidature à la création d'offices 2023-2025			
Q12	Avez-vous candidaté à la création d'un office au cours de la période 2023 – 2025 ? *	341	
Q13	<u>Si oui à Q12 :</u> Dans combien de zones d'installation vous êtes-vous porté candidat ? *	89	
Q14	<u>Si oui à Q12 :</u> Quel est l'état actuel de votre candidature ? *	89	
Candidature à la création d'offices 2026-2028			
Q15	Souhaitez-vous candidater à la création d'un office au cours de la prochaine période biennale 2026-2028 ? *	341	70
Q16	<u>Si oui à Q15 :</u> Pourquoi envisagez-vous de candidater à la création d'un office en 2026-2028 ? *	88	

n°	Question	Nombre de réponses exploitées	dont « Ne se prononce pas »
Q17	<u>Si oui à Q15 :</u> Idéalement, dans quelle zone d'installation et quelle commune souhaiteriez-vous créer votre office (merci d'indiquer votre réponse en lettres) ?	88	6
Pour les notaires exerçant à titre libéral (titulaire ou associé)			
L'intelligence artificielle générative			
Q18	Selon vous, quel est l'impact de l'IAG sur la profession notariale ?	214	25
Q19	Avez-vous recours à l'IAG dans le cadre de votre activité quotidienne ?	214	21
Q20	<u>Si oui à Q19 :</u> Pour quelles tâches utilisez-vous l'IAG ?	80	
Q21	Selon vous, quels avantages présente le recours à l'IAG ?	214	
Les actes dématérialisés			
Q22	Les notaires peuvent établir des actes authentiques électroniques à distance. Avez-vous recours à ce type d'actes ?	214	17
Q23	<u>Si oui à Q22 :</u> Combien d'actes électroniques à distance avez-vous authentifié en 2023 ?	173	
Q24	<u>Si oui à Q22 :</u> Quelle proportion (en %) cela représente-t-il sur l'ensemble des actes authentiques signés en 2023 ?	173	
Q25	<u>Si oui à Q22 :</u> Combien d'actes électroniques à distance avez-vous authentifié en 2024 ?	173	
Q26	<u>Si oui à Q22 :</u> Quelle proportion (en %) cela représente-t-il sur l'ensemble des actes authentiques signés en 2024 ?	173	
Q27	Une partie peut signer une procuration électronique authentique qui lui permettra de se faire représenter lors de la signature de l'acte. Vos clients ont-ils recours à cette procédure ?	214	27
Q28	<u>Si oui à Q27 :</u> Combien d'actes authentiques ont été signés par le biais d'une procuration électronique authentique en 2023 ?	143	
Q29	<u>Si oui à Q27 :</u> Quelle proportion (en %) cela représente-t-il sur l'ensemble des actes authentiques signés en 2023 ?	143	
Q30	<u>Si oui à Q27 :</u> Combien d'actes authentiques ont été signés par le biais d'une procuration électronique authentique en 2024 ?	143	
Q31	<u>Si oui à Q27 :</u> Quelle proportion (en %) cela représente-t-il sur l'ensemble des actes authentiques signés en 2024 ?	143	

n°	Question	Nombre de réponses exploitées	dont « Ne se prononce pas »
Pour tous les notaires exerçant dans un office créé dans le cadre de la loi <i>Croissance et activité</i>			
Le développement des offices créés dans le cadre de la loi <i>Croissance et activité</i>			
Q32	Quelles sont les perspectives de développement de votre office ?	73	
Q33	Avez-vous rejoint ou envisagez-vous de rejoindre une société titulaire de plusieurs offices ?	73	11
Q34	<u>Si oui à Q33 :</u> Pour quelle(s) raison(s) ?	13	
Q35	Avez-vous développé ou envisagez-vous de développer une (des) spécialité(s) qui concerne(nt) une activité en monopole ? *	73	
Q36	<u>Si oui à Q35 :</u> Veuillez indiquer la (les) spécialité(s) ? *	36	
Q37	Comment envisagez-vous l'évolution du volume d'activité de votre office au cours des 5 prochaines années ? *	73	8
Q38	Quels moyens utilisez-vous pour vous faire connaître et développer votre clientèle ?	73	
Q39	Quelle est la part approximative en % de votre clientèle située :	73	
Questions posées à tous les contributeurs			
Extension du dispositif loi <i>Croissance et activité</i> aux départements de l'Alsace-Moselle			
Q40	Êtes-vous favorable à l'extension du dispositif de l'article 52 de la loi <i>Croissance et activité</i> aux départements de l'Alsace-Moselle ?	389	
Q41	<u>Si oui à Q40 :</u> Êtes-vous favorable à l'harmonisation des conditions d'aptitude et de formation applicables aux notaires en remplaçant le concours de droit local par une épreuve spéciale de droit local intégrée à l'examen professionnel.	200	
Fréquence des cartes			
Q42	Actuellement, les cartes relatives à la liberté d'installation des notaires sont révisées tous les deux ans. Cette fréquence vous semble-t-elle adaptée ? *	389	
Conjoncture économique			
Q43	Comment anticipez-vous l'évolution du volume d'activité des notaires dans les 5 prochaines années ?	389	17
Q44	Est-ce que les nouvelles compétences du notaire en matière d'apostille sont susceptibles de faire évoluer à la hausse l'activité des notaires ?	389	37
Q45	Si vous avez d'autres observations concernant le futur avis et la future proposition de carte de l'Autorité, nous vous prions de bien vouloir les transmettre à l'adresse email suivante : SERVICE-CONCURRENCE-6@autoritedelaconcurrence.fr .		